

## COMMUNE DE MONTREUX

### REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Géraldine TORCHIO intitulée  
« Patinoire du Marché de Noël »

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **PREAMBULE**

Lors de la séance du 10 novembre 2021, Madame la Conseillère communale Géraldine TORCHIO a déposé l'interpellation suivante:

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Le Marché de Noël de Montreux est ancré dans le paysage culturel montreuisien et de nombreuses personnes d'ici et d'ailleurs se réjouissent de cet événement. Il a beaucoup souffert durant 2020 et 2021, comme de nombreuses autres entreprises. Il est dès lors compréhensible qu'une telle manifestation cherche la nouveauté et l'innovation afin d'attirer un public toujours plus large.*

*Fin octobre, le 24 h annonce, en grande pompe, la création d'un palais des glaces dans le 2M2C à l'occasion du marché de Noël. Une patinoire, intérieure, en vraie glace, sur 1000m2... Après avoir payé 20.- le visiteur ou la visiteuse pourra déambuler dans une « forêt enchantée », puis boire à la santé des ours blancs dans un bar Iceberg.*

*Le groupe des verts et vertes a donc quelques questions à poser à la municipalité :*

*Premièrement, pouvons-nous obtenir les détails de ce projet (p.ex. dimensionnement, consommation énergétique, emplacement des différents systèmes de froid, localisation dans le bâtiment, etc.)*

*Deuxièmement, est-ce que la Municipalité possède un droit de regard sur les événements organisés dans la commune ? Le cas échéant, dans quelle mesure peut-elle intervenir si cet événement est problématique à un niveau éthique, écologique ou social ?*

*Merci d'avance pour votre réponse et bonne soirée ».*

## REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

*Premièrement, pouvons-nous obtenir les détails de ce projet (p.ex. dimensionnement, consommation énergétique, emplacement des différents systèmes de froid, localisation dans le bâtiment, etc.)*

Afin d'avoir une réponse complète et précise, la Municipalité a transmis votre première question à l'organisateur de Montreux Noël, qui répond comme suit :

« En préambule, il convient de souligner que le projet « Light on Ice » est installé dans l'espace B1 du 2m2c, sur une surface d'environ 3'500 m<sup>2</sup> sur 5 m. de haut, soit un volume de 17'500 m<sup>3</sup> qui n'est bien entendu plus chauffé.

Pour la patinoire, ou plutôt le cheminement de glace (env. 750 m<sup>2</sup>), les éléments de réponses sont les suivants :

- des capteurs intégrés à la glace qui permettent un refroidissement optimisé, uniquement en cas de besoin : il n'y a donc pas de fonctionnement non-stop 24h/24h comme la plupart des patinoires, ce qui permet une réelle augmentation de l'efficacité énergétique en réduisant la consommation électrique ;
- comme l'installation est dans un espace fermé et non chauffé, il y a nettement moins de variations de température que pour une patinoire installée en extérieur (soleil, chaleur), donc également une économie potentielle de consommation électrique ;
- le groupe de froid est installé dans le Parc Vernex, car les espaces situés au sud du 2m2c, sur le quai, doivent rester disponibles pour les camions de la RTS, présents pour assurer la diffusion du Montreux Comedy, qui se déroule simultanément dans le même 2m2c ;
- le liquide de refroidissement dans le circuit fermé de la patinoire est un glycol alimentaire dilué avec de l'eau et ne présente donc aucun danger ;
- la provenance de l'électricité est certifiée verte car elle provient à 100 % de ressources renouvelables hydrauliques au travers de la Romande Energie ;
- tout l'éclairage est en LED à basse consommation ;
- un espace est mis à disposition de la Commune pour la présentation d'une exposition qui s'intitule « agir malin, consommer mieux ».

La production de froid pour la mise en glace a nécessité une consommation électrique d'environ 1'500 KWh/jour ; il a fallu une semaine pour que la glace soit optimale, soit une consommation d'environ 10'500 KWh. Pour le maintien quotidien de la glace dans un environnement à température constante d'environ 8-10 degrés, le constructeur (La Pati SA) table sur une consommation moyenne journalière d'environ 450 KWh<sup>1</sup>, soit environ 18'900 KWh pour 42 jours d'exploitation. Au total, on peut donc estimer la consommation électrique totale de ce chemin de glace à près de 30'000 KWh, soit environ CHF 4'500.- d'électricité (tarif bloqué par CCM SA avec la Romande Energie à CHF 0.15.-/KWh) ».

*Deuxièmement, est-ce que la Municipalité possède un droit de regard sur les événements organisés dans la commune ? Le cas échéant, dans quelle mesure peut-elle intervenir si cet événement est problématique à un niveau éthique, écologique ou social ?*

---

<sup>1</sup> Ce chiffre reste une estimation car le constructeur n'a pas d'expérience comparable, dans un espace fermé et non chauffé. D'autres patinoires installées dans des centres commerciaux chauffés, y compris par le chauffage au sol qui ne pouvait être débranché, amenaient des consommations identiques à la mise en glace.

La Municipalité a déjà répondu oralement à la deuxième question. Elle complète néanmoins volontiers sa réponse en précisant qu'elle possède tous les droits de regard sur les événements qui ont un impact sur le domaine public communal. En effet, chaque demande de manifestation fait l'objet d'une appréciation par les services concernés, qui émettent chacun un préavis, positif ou négatif. Une synthèse est ensuite effectuée par la cellule manifestations de l'administration générale, qui rédige une réponse municipale validée, avant la signature, par l'ensemble de la délégation municipale aux manifestations (M. Jean-Baptiste Piemontesi, président, M. Olivier Gfeller et Mme Irina Gote).

La Municipalité garde ainsi le contrôle de l'ensemble du processus d'autorisation des événements qui ont un impact sur le domaine public communal et se réserve le droit d'intervenir à tout moment si certains éléments lui semblent contraire à l'éthique, à l'environnement ou à d'autres aspects, sociaux, sécuritaires ou techniques. La Municipalité mentionne d'ailleurs dans chaque courrier son attachement au développement durable en rappelant à l'organisateur l'importance de la gestion des déchets et du nettoyage qui lui incombent, ainsi que la possibilité d'utiliser de la vaisselle réutilisable.

## **CONCLUSION**

La Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Géraldine TORCHIO, intitulée « Patinoire du Marché de Noël ».

Ainsi adoptée le 3 décembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

O. Gfeller

L.S.

F. Grec